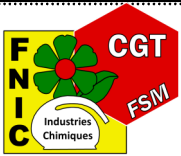




LA VOIX

des industries chimiques



n°547 DÉCEMBRE 2020
SOMMAIRE

LES LUTTES

3-6

- TORAY
- OXYPHARM
- NOVARES
- GOODYEAR
- ASSISES MARTIGUES

DOSSIER

9-21

- COMMENT A ÉTÉ MISE EN PLACE LA SÉCURITÉ SOCIALE

ACTUALITÉ

30

- TRUMP-BIDEN/
LE PEN-MACRON

COMMENT A ÉTÉ

MISE EN PLACE

LA SÉCURITÉ SOCIALE



PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

DE QUELLE CGT A BESOIN LE MONDE DU TRAVAIL ?

Aujourd'hui, le mot « capitalisme » est quasiment banni du vocabulaire, considéré comme désuet et la marque d'esprits rétrogrades, tout comme le terme de « lutte des classes ».

C'est ainsi qu'il faudrait du « dialogue social », du « consensus » et être « responsable » pour défendre l'intérêt des travailleurs ! On se fout de nous !!

Pourtant jamais la « lutte des classes » n'a été autant d'actualité qu'aujourd'hui !

Lutte des classes, quand l'Union européenne et la France choisissent de débloquer des centaines de milliards pour renflouer le capitalisme, c'est-à-dire, les banques et assurances privées, la finance, les fonds de pension, alors qu'il n'y a pas d'argent pour l'hôpital public, les retraites ni pour la sauvegarde des emplois.

Lutte des classes, quand les manifestations sont sauvagement réprimées, quand les femmes, les hommes et les enfants qui ont immigré depuis leur pays ravagé par la misère et parfois par les bombes françaises, sont expulsés, par exemple, comme des animaux, de la place de la République à Paris.

Lutte des classes, quand les actionnaires, dont les profits continuent d'être faramineux, exercent une pression énorme pour que les directions d'entreprises accélèrent les licenciements de façon monstrueuse, la crise sanitaire étant là pour tout justifier.

Lutte des classes, quand le Medef exige, tout en faisant grossir « l'armée de réserve » que sont les chômeurs, de faire travailler plus longtemps et plus intensément, ceux qui gardent leur emploi, dans des conditions de plus en plus précaires, jusqu'au suicide...

L'exaspération est grande parmi les salariés et les citoyens. La responsabilité de la CGT ne l'est pas moins.

Doit-on poursuivre la stratégie des « journées d'action », dont tout le monde se fiche, à commencer par les employeurs et le gouvernement ?

Pour que notre société cesse d'être une jungle, les salariés de ce pays ont besoin d'une CGT offensive, qui confédère les luttes, les revendications, dans laquelle les décisions sont prises démocratiquement.

La FNIC-CGT ainsi que d'autres organisations de la CGT, Fédérations, Unions départementales, portent et mettent en débat la nécessité d'une autre stratégie. Celle qui consiste à se battre, non pas les uns à côté des autres sur des problèmes spécifiques, mais tous ensemble sur un projet unique de société et qui se nomme le socialisme (rien à voir avec le parti du même nom).

Pour imposer une autre société, plus juste et plus humaine, il ne faut pas le demander gentiment par le dialogue social, il va falloir se battre ! Il va falloir arrêter l'économie capitaliste de ce pays !

À la question « votre action risque-t-elle d'avoir un impact sur les entreprises et l'économie ? », il va falloir répondre « oui ».

Stopper l'économie est à présent devenu une nécessité !

n° 547

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Case 429-93514 Montreuil cedex

Tél. : 01.84.21.33.00

<http://www.fnic-cgt.fr>

Email : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de la publication : Emmanuel LEPINE

Commission paritaire n° 0123 S 06355

Conçu et réalisé par la FNIC CGT

Bimestriel - 1,06 €

Imprimé par ADDAX imprimerie

Issn = 0763-7497



LES LUTTES

TORAY

Lors du CSE du 15 octobre, la direction de TORAY-CFE, filiale du géant de la chimie japonaise TORAY, a annoncé un plan de 42 suppressions de postes dont 29 licenciements via un PDV/PSE.

La réaction du syndicat CGT du site et des salariés ne s'est pas faite attendre. Depuis le 18 octobre, un appel à la grève reconductible pour refuser toute suppression de postes a été lancé et suivi dès le 1^{er} quart du matin par 100 % des ouvriers, impactant directement la production.

Depuis cette date du 18, des débrayages quasi quotidiens sont décidés avec les salariés du site d'Abidos. Depuis le 3 novembre, les travailleurs de Toray à Lacq ont rejoint les actions, entraînant de fait l'arrêt des 2 sites, le 5 novembre.

En réponse à la revendication portée par la CGT de retrait du plan de réduction d'emploi, la direction Toray a fait le choix du combat judiciaire en déposant un recours en référé pour grève illicite et en envoyant un courrier d'intimidation et de menace de sanctions aux responsables du syndicat.

À l'annonce de cette répression sans précédent dans l'entreprise, les salariés ont décidé collectivement de redonner un souffle à la mobilisation en demandant aux syndicats de constituer un nouveau préavis de grève portant l'entête : retrait des poursuites judiciaires pour nos camarades et une pétition s'est mise spontanément en place dans la nuit du 20 au 21 novembre avec déjà beaucoup de signatures.

La lutte continuera jusqu'au retrait de ce plan de la honte !



**DERNIÈRE MINUTE :
LA DIRECTION DE TORAY ENTièrement
DÉBOUTÉE DE SES DEMANDES !**

9 NOVEMBRE

GRÈVE CHEZ OXYPHARM

Le syndicat CGT Oxypharm a appelé à une journée de grève, le lundi 9 novembre, pour dénoncer les conditions de travail de plus en plus catastrophiques et les pressions ininterrompues que certain-e-s subissent dans leur quotidien. Cette grève est très spontanée, décidée en quelques jours, pour réagir aux pressions subies par une camarade de Lyon, et plus généralement pour montrer à notre direction que les salariés de l'entreprise, avec la CGT Oxypharm, sont prêts à se lancer dans la bataille.

Nous étions une quinzaine sur toute la France, avec 4 agences impactées. Un piquet de grève s'est tenu devant l'agence d'Agen, avec 7 salariés grévistes et des camarades CGT de la CERP et de l'interpro. Après le traditionnel barbecue et apéro fraternel, le délégué syndical CGT a pris la parole pour s'adresser à l'ensemble

des salariés de l'entreprise en dénonçant les pratiques de management de l'entreprise.

Nous avons envoyé un message fort à nos collègues, ce message est celui de salariés en colère qui ne se laisseront plus marcher dessus. Il a été décidé en syndicat de nous déployer le plus largement possible et le plus rapidement possible sur toute la France pour aller soutenir les collègues qui, de plus en plus nombreux, craquent au boulot et à cause du boulot. La prochaine grève sera plus massive et plus revendicative : qu'ils se le disent, la CGT Oxypharm livrera bataille et ne lâchera pas ses camarades.





LES LUTTES

**NOVARES
FRANCE**

DIALOGUE SOCIAL ROMPU !

À l'appel de la CGT, de la CFDT et de FO, les salariés des établissements Novares France de Vire, Strasbourg et Villers Bretonneux ont débrayé massivement jeudi 29 octobre 2020.

En cause, un projet d'accord d'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) que le groupe NOVARES veut mettre en place au niveau national avec le minimum légal, en ignorant les revendications syndicales.

Après le confinement des mois de mars et avril, les sites ont repris une activité quasi normale depuis juillet, avec recours aux contrats intérimaires et heures supplémentaires. Dans l'immédiat, l'APLD concerne la main-d'oeuvre indirecte de l'entreprise (services supports, méthode, maintenance) mais le chiffre d'affaires annoncé pour 2021 et 2022, au niveau de chaque site, laisse craindre qu'il ne soit étendu à la production dans un 2^{ème} temps, pour aboutir "in fine" à un PSE.

La Direction, qui voulait imposer et obtenir des signatures à son projet unilatéral (dernière réunion le 23 octobre 2020), restant sourde aux revendications syndicales, a provoqué la colère de la CGT et de FO qui ont quitté la salle puisque pas entendues. De ce fait, la CFDT n'a pas souhaité poursuivre.

NOUVEAU ROUND

Dès qu'elle a eu connaissance de ce mouvement de contestation (tract diffusé le 26/10/20), la Direction a pris contact avec certaines organisations syndicales pour tenter d'étouffer l'affaire et trouver une date afin de revenir autour de la table. Ce 2^{ème} round s'est tenu le 9 novembre.

Les syndicats préviennent : ils n'accepteront pas de descendre sous la barre des 80 % du brut, avec maintien total de l'ensemble des primes, des journées de RTT et avec effet rétroactif au 1^{er} jour de confinement du mois de mars.

Confinement, couvre-feu, la résistance s'organise de nouveau. Le combat continue !

6 NOVEMBRE

GOODYEAR

La direction GOODYEAR RIOM (63) entend imposer son projet "ONE" en instaurant un climat de peur et de répression.

Pour avoir refusé un entretien professionnel et regardé sa hiérarchie dans les yeux, un salarié du site est menacé de licenciement.

Dans un site où les investissements sont notoirement insuffisants et où le manque de personnel impose des conditions de travail dégradées, c'est un comble ! À cela s'ajoute la discrimination syndicale. La CGT GOODYEAR RIOM a appelé à la grève le 6 novembre pour faire cesser les menaces, pour l'arrêt des licenciements et la défense des emplois.

La grève est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.





LES LUTTES

LES 29 ET 30 OCTOBRE 2020

ASSISES MARTIGUES

Les 29 et 30 octobre 2020 se sont déroulées les Assises pour un changement de société, avec la participation de plus de 400 militants et militantes de la CGT, venant de toute la France et de la plupart des champs professionnels.

Les échanges ont porté sur la stratégie nationale interprofessionnelle dont le monde du travail a besoin dans la période. L'attaque est globale, entre les atteintes contre l'emploi, contre notre protection sociale, nos retraités, nos libertés, la pression sur les salaires, le manque d'investissements, etc. Et comme l'attaque est globale, la riposte doit être générale, interprofessionnelle.

Elle implique nécessairement la question du choix de société car c'est bien cette revendication qui concerne tout le monde. Un plan de luttes a été proposé, en partant des entreprises qui luttent, c'est-à-dire en ancrant la riposte sur le terrain. L'objectif est de viser un arrêt de l'économie en janvier 2021, en montant tous ensemble les marches de la mobilisation.

Les Assises ont également été l'occasion d'un échange avec les forces politiques progressistes, sur leur rôle dans ce processus.



LE SALAIRE, POUR QUOI FAIRE ?

Le salaire sert à répondre aux besoins des travailleurs !

☞ Les besoins **directs**, pour le **titulaire de l'emploi**, c'est le salaire net au travers de la **consommation** de biens et de services **marchands**.

☞ Les besoins **indirects**, qui s'expriment en général pour ceux qui, momentanément ou définitivement, ne sont **pas titulaires** d'un emploi : enfants scolarisés ou non, retraités, malades, chômeurs... Ces besoins sont couverts par le **salaire socialisé**, les **cotisations** sociales, salariales et patronales, que les médias appellent les « charges ».

Le salaire, c'est aussi la **reconnaissance par la société**, de la **qualification** individuelle de chaque travailleur. Ainsi le salaire n'est **pas**, contrairement à ce que voudraient les employeurs, le paiement du travail **accompli**, mais le paiement de la **mise en disposition**, par le travailleur, de sa force de travail physique et intellectuelle.

Pour la CGT, la qualification est la somme de 3 éléments :

formation initiale

+

formation professionnelle

+

expérience professionnelle

Ce n'est pas la même chose !

Etant donné que le salaire est le **paiement de la qualification**, il faut bien se demander à **combien** doit être payé, pour survivre dans notre société, un **travailleur sans aucune qualification**, qui n'a aucun diplôme ni expérience ! Ce salaire minimum porte un nom, c'est le **SMIC** !

Non pas le SMIC officiel, qui ne permet **pas** de répondre à ses besoins dans notre société, entre le prix du loyer, les dépenses contraintes, la nourriture, etc., mais le **SMIC revendiqué**. Ce salaire est, par nature, **arbitraire**. Pour notre Fédération, il est fixé (arbitrairement, c'est-à-dire par choix politique) à **1 900 euros brut**, par mois.

Une fois le salaire minimum fixé, posons-nous la question d'un **salaire maximum**. Cela n'existe pas en France aujourd'hui. Et alors ? La FNIC-CGT considère qu'il **faut** un salaire maximum, correspondant à la qualification la plus élevée possible. Là aussi, on le fixe arbitrairement ! Pour notre Fédération, le salaire maximum doit être **cing fois** le salaire minimum, soit **9 500 euros bruts** par mois, ce qui permet très largement de répondre à ses besoins ainsi que d'avoir une reconnaissance sociale de sa qualification !

Entre la qualification minimum, payée 1 900 euros, et la qualification maximum, payée 9 500 euros, on établit ainsi une **grille interprofessionnelle** de qualifications et de salaires : c'est la **grille fédérale** des salaires revendiqués. Elle est disponible sur le site Internet de la FNIC.

Si on est d'accord avec tous les principes exposés ci-dessus, c'est tout naturellement qu'on en viendra à la conclusion que c'est non pas des pourcentages d'augmentation ou des « talons », mais bien la **grille fédérale** qu'il faut imposer dans chaque entreprise, par la **lutte** des travailleurs, organisés dans leur syndicat CGT, car les **employeurs ne concèdent rien spontanément** !

La Fédération appelle tous les syndicats à multiplier les initiatives revendicatives pour obtenir une forte revalorisation du SMIC et des salaires, le recul de la précarité, l'amélioration des conditions de travail et la baisse de la durée du travail.

LES SPÉCIALISTES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE



**35 ANS
D'EXPÉRIENCE**

auprès des CSE.
Spécialiste des Organisations Syndicales,
présent auprès de plus
de 40 Fédérations,
UD, UL et Comités Régionaux.

- **Expertises Comptables**
- **Formations**
- **Commissariat aux comptes**

**40 EXPERTS
QUI VOUS SONT PROCHES**

CO·EX·CO

VOS CONTACTS

COEXCO PARIS

11 rue des Immeubles Industriels - CS 41132
75543 PARIS CEDEX 11
01 43 73 90 79

COEXCO AMIENS

53-55 avenue d'Italie - CS 60453
80094 AMIENS CEDEX 3
03 22 53 27 47

vouzoulias@coexco.com - rouzoulias@coexco.com

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE

LA SÉCURITÉ SOCIALE

En Angleterre, pourtant partie la première dans la révolution industrielle, la protection sociale n'est pas à l'ordre du jour ; au nom de la libre entreprise, l'Etat ne supervise aucun système national.

Ce sont les syndicats, dans un premier temps, qui vont gérer la protection sociale, puis vont venir se greffer des associations caritatives et enfin des fonds privés et spéculatifs. Le système est loin d'un système universel et laisse sur le carreau des centaines de milliers de travailleurs qui, du fait des salaires de misère pratiqués à l'époque, ne peuvent pas payer les cotisations leur permettant de se protéger.

Il faudra attendre les années 40 pour que le gouvernement anglais missionne un économiste, Lord William Henry Beveridge, afin qu'il établisse un rapport sur la protection sociale. C'est chose faite en 1942.

BEVERIDGE



Lord William Henry Beveridge
1879/1963
Economiste
Rapport 1942
« sécurité sociale et prestations connexes »

Système UNIVERSALISTE Les 3 U


- Universalité**
Couverture de toute la population et de tous les risques.
- Uniformité**
Prestations minimums standardisées
- Unité**
Gestion étatique de l'ensemble de la protection sociale.

Le système imaginé par Lord Beveridge se veut universel, unique et uniformisé. Le système doit prendre en charge toute la population du Royaume-Uni. Il doit être géré et régulé par l'Etat qui doit le financer par l'impôt. Les prestations servies sont identiques quel que soit le revenu

initial de l'ayant droit, ce système étant la pure expression de l'Etat providence, version anglo-saxonne. Chacun doit contribuer et recevra la même aide qu'il soit riche ou pauvre.

En France, durant la même période, l'Etat français met en place des systèmes de type assurantiel à la Bismarck ou libérales à l'anglo-saxonne. La loi de 1898 sur l'accident du travail emprunte à l'idéologie bismarckienne et est soutenue par la toute nouvelle CGT. Les accidents du travail sont de la responsabilité des employeurs et l'Etat les oblige, soit à provisionner, soit à s'assurer contre ce risque. En 1910, l'Etat fait voter une loi pour les retraites, basée sur la capitalisation, qui est l'expression de l'idéologie anglo-saxonne sur la liberté d'entreprendre. Chaque salarié doit placer de l'argent, ce placement étant abondé par l'employeur, et gardé par celui-ci, jusqu'à la retraite du salarié. Mais si celui-ci vient à disparaître avant l'âge de la retraite fixé à l'époque à 65 ans, ce qui arrivait souvent aux ouvriers, alors l'argent placé revenait aux patrons. Cette loi fut combattue par la CGT qui adopta en 1910, le refus de la capitalisation et la proposition d'une protection sociale basée sur la répartition.

BISMARCK



Otto Von Bismarck 1812/1898
Chancelier Allemand
Protection sociale contre les risques maladie 1883
Protection contre les accidents du travail 1884
Protection contre la vieillesse et l'invalidité 1889

Système ASSURANTIEL

- Capacité des individus à s'ouvrir des droits grâce à leur activité professionnelle
- Protection obligatoire
- Cotisations des salariés et des employeurs
- Cotisations non proportionnelles aux risques, comme dans la logique assurantielle pure.
- Protection gérée par les salariés et les employeurs.

Employeurs et les salariés
Cotisations salariales
Gestion paritaire
Redistribution proportionnelle



CROIZAT



- Secrétaire général de la Fédération unique des métallurgistes CGT. De 1929 à 1951
- Elu dans la deuxième circonscription du 14^e arrondissement de la Seine en 1936
- Arrêté dans la nuit du 7 au 8 octobre 1939
- transféré en mars 1941 au bagne de Maison Carrée près d'Alger
- Nommé Ministre du travail et de la protection sociale de 1945 à 1947

Met en place le système de protection sociale Français

- Universalité et solidarité
Couverture de toute la population et de tous les risques.
- Protection obligatoire pour tous.
- Financement par le salaire socialisé (Cotisation sociale)
- Couverture à 100% des frais engagés
- Revenu de remplacement plafonné pour les hauts salaires
- Gestion du système par des assurés élus, des patrons et des représentants de l'état

Ensemble de la population
Salaire socialisé (Cotisation)
Gestion tripartite (Assurés, patron et état)
Redistribution par répartition et proportionnalité

Le système s'écroula de lui-même pendant la Première Guerre mondiale. L'Etat remit le couvert en 1928 et 1930, mais les idées anglo-saxonnes avaient supplanté les idées bismarckiennes, sur le sujet. La guerre éclata à nouveau et les systèmes par capitalisation s'écroulèrent une fois de plus.



En 1941, les mineurs sont en grève pour défendre leurs revendications, devant le nombre grandissant d'ayants droit ayant tout perdu par deux fois et la grogne ouvrière monte. L'Etat, pour éviter l'effet tâche d'huile, cède sur la proposition portée par la CGT d'avant-guerre, et met en place une retraite par répartition pour l'ensemble de la population, sans pour autant mettre en place un vrai plan de protection sociale.

Ce n'est qu'en 1943 que l'ensemble de la Résistance française, regroupée dans le CNR, élabore un système complet de protection sociale. Projet qui sera soumis et adopté par 194 voix pour et une contre, par l'Assemblée consultative provisoire, en 1944, à Alger.

Croizat, récemment libéré de prison, est présent parmi les rédacteurs du plan global de Sécurité sociale français.

À la libération, Alexandre Parodi, ministre du travail et de la protection sociale entre le 9 septembre 1944 et le 21 octobre 1945, prend en charge le projet et nomme Pierre Laroque directeur des assurances sociales.

Pierre Laroque signera les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945, date officielle de la création de la Sécurité sociale. Alexandre Parodi et Pierre Laroque tablent sur une période de 24 mois pour la mise en oeuvre du nouveau système.

En 1945, le rapport de force dans le pays est en faveur des travailleurs, du fait de leur rôle essentiel et omniprésent dans la Résistance et la libération du pays et de la collaboration patronale avec l'ennemi. Ce rapport de force se « traduit » par les 5,5 millions d'adhérents à la CGT et les 26,8 % du PCF, premier Parti de France, aux élections pour l'Assemblée constituante.

Alexandre Parodi est alors remplacé en novembre 1945 par Ambroise Croizat en tant que ministre du Travail et de la Sécurité sociale. Même si Ambroise Croizat garde Pierre Laroque en tant que directeur de la Sécurité sociale, c'est bien Ambroise Croizat, qui mettra en oeuvre le système pensé et conçu par le CNR. Son objectif est très clair :

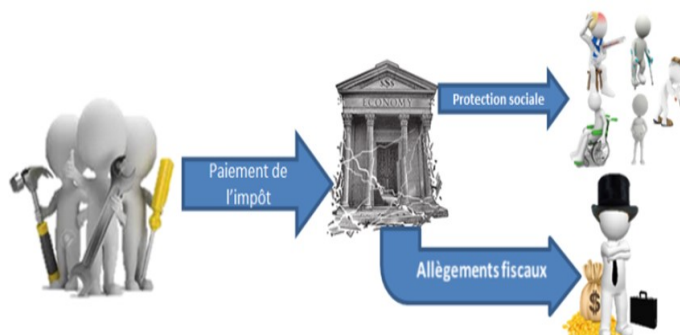
« Assurer à tous les citoyens les moyens d'existence dans le cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec une gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat »... « De chacun selon ses moyens pour chacun selon ses besoins ».

Le système se veut universel et solidaire : toute personne vivant en France doit y avoir accès. Toute personne travaillant en France doit contribuer à son financement proportionnellement à ses moyens. C'est l'expression de la solidarité de toute la Nation envers les plus faibles. Son financement est tiré des revenus du travail car c'est le travail de tous qui crée la richesse.

Le choix de la répartition était une évidence, car elle seule peut permettre la redistribution immédiate des sommes collectées. Les deux échecs patents de la capitalisation (1910 et 1930) en sont la démonstration. Seule la répartition permet de fiabiliser le système. Il y aura toujours des travailleurs et donc des producteurs de richesses alors qu'il peut y avoir des crises qui ne permettent plus le prélèvement des impôts.

C'est là la différence essentielle entre notre système, qui répartit les fonds dès leur versement, et un système par capitalisation, qui impose l'immobilisation des fonds sans garantie de les retrouver à l'échéance.

Les krachs boursiers de 1929 et 2008 ont généré des baisses importantes des pensions versées aux ayants-droit. Pour 2008, cette baisse a représenté pour les Anglais 20 % de leurs revenus.



Le 2 juin 1946, après l'adoption de la loi du 22 mai 1946 portant généralisation de la Sécurité sociale, Ambroise CROIZAT prend la parole devant la chambre et dit :

« L'ordonnance du 4 octobre 1945 à laquelle est, à juste titre, attaché le nom d'un ami qui nous est commun à tous, M. Alexandre Parodi, a été le produit d'une année de travail, au cours de laquelle, des fonctionnaires de tous groupements et de toutes organisations intéressées, des membres de l'Assemblée consultative provisoire, dont certains font partie de la présente assemblée, ont associé leurs efforts pour élaborer un texte que le gouvernement de l'époque a, en définitive consacré, conformément à l'avis exprimé par 194 voix contre 1 à l'Assemblée consultative provisoire. »

Croizat, par ces mots, rappelle à tous que cette présentation ne faisait que ratifier des décisions prises à la quasi-unanimité par l'Assemblée consultative provisoire. Il affirme donc ici que la construction du plan de Sécurité sociale ne se fit pas en un seul jour, ni par un seul homme, mais fut la construction d'hommes et de femmes conscients de l'obligation qu'un Etat moderne et social doit se doter d'un plan pour protéger l'ensemble de sa population contre la précarité de la vie. Les textes, parce que discutés très en amont, sont arrivés devant la chambre pratiquement tous finalisés. Ce qui a pu apparaître à certains comme tombés du ciel. La réflexion de la CGT depuis 1910, sur les questions de protection sociale, le travail du CNR sont évidemment à la source de ces projets de lois.

Avoir des ordonnances et les différentes lois nécessaires à la mise en place d'un tel plan ne garantissait pas à elles seules la concrétisation de ce plan sur le terrain. Là aussi, comme pour la libération du territoire, il aura fallu la force et le courage d'une partie de la population.

La CGT, forte de ses 5,5 millions d'adhérents, ainsi que le Parti Communiste, fort de 5 millions de militants, y contribuèrent très fortement.

Là où A. Parodi et P. Laroque prévoyaient une mise en oeuvre des infrastructures en 24 mois minimum, il n'en fallut que 6 à Ambroise Croizat, aux militants communistes et aux syndicalistes Cégétistes.

En 6 mois, ils trouvèrent ensemble les locaux pour les 123 Caisses Primaires de l'Assurance Maladie et les 113 Caisses d'Allocations Familiales. Ils permirent le reclassement de 70 000 employés des mutuelles dans la nouvelle structure, rendant l'ensemble des Caisses Primaires d'Assurance Maladie et d'Allocations Familiales fonctionnelles quasi immédiatement.

Au début, la gouvernance se fit via des nominations émanant des organisations syndicales, mais dès 1947, et jusqu'en 1993, furent organisées des élections pour constituer les conseils d'administration des caisses primaires et celui de la caisse nationale.

Ces conseils d'administration étaient

La composition des conseils d'administration des organismes de Sécurité Sociale est très complexe. En voici deux exemples :

Caisse Primaire

- 18 salariés
- 6 employeurs
- 2 représentants du personnel
- 2 médecins
- 2 personnes connues pour leurs travaux
- 1 représentant des associations familiales

soit, au total, 31 personnes dont 20 salariés.

Exemple d'un conseil d'administration

tiré du rapport de Marie-Laurence Netter publié en 1953

composés de salariés ayants droit majoritaires, d'employeurs, de représentants du personnel de la caisse, de médecins, de personnes reconnues pour leurs travaux dans le domaine médical et de représentants des associations familiales.

L'élection s'effectuait par scrutin de liste à la proportionnelle.

Rien n'aurait dû faire obstacle à la mise en oeuvre d'un projet aussi important pour la Nation.

Eh bien, il n'en fut rien ! Les oppositions furent légion, y compris dans le monde ouvrier.

Dès la promulgation des ordonnances, la Sécurité sociale rencontra de très grandes difficultés : opposition des patrons, des professions libérales (médecins, avocats, notaires,...), des commerçants, des agriculteurs...

En effet, cette loi, du fait de son côté obligatoire, remettait en cause leurs conceptions de la liberté. Pour les médecins, qui se voyaient comme leurs confrères d'outre-Manche, pour les commerçants, pour qui le fait de devoir déclarer leurs revenus était vu comme une ingérence dans leurs affaires, il en était de même pour les agriculteurs.

Même au sein des Organisations Syndicales, la CFTC, tenante du mutualisme, s'opposa avec force au projet, en faisant miroiter le spectre du chômage pour les employés des mutuelles.

Même au sein de la CGT, les oppositions furent fortes, par peur que la trésorerie des systèmes préexistants soit pillée pour subvenir au nouveau système.

La Fédération des Mines et celle des enseignants furent parmi les plus véhémentes au sein de la CGT.

La Sécu, en soutenant le financement des hôpitaux

Malgré les oppositions grandissantes, Ambroise CROIZAT ne capitule pas, et le 22 mai 1946, il fait voter la loi sur la généralisation de la Sécurité sociale. La Sécurité sociale est donc universelle.

Pourtant, ses opposants ne déposent pas les armes. Ils se servent de tous les moyens possibles pour gêner sa mise en oeuvre. Lorsque les militants communistes ou Cégétistes trouvent un local vide dans une ville, le maire, lorsqu'il ne soutient pas le projet, le préempte : c'est-à-dire se l'octroie pour y installer une extension de la mairie ou pour y créer des logements. Les médecins mènent campagne en expliquant à leurs patients qu'ils n'auront plus le choix de leur médecin et qu'à terme ils deviendront tous des sortes de fonctionnaires, comme en Angleterre.

Malgré tout, la Sécurité sociale se met en place et les premières élections donnent une majorité écrasante aux représentants CGT. Le journal "L'Humanité" rapporte dans un article du 4 mai 1947 que les résultats définitifs pour 53 Caisses Primaires d'Assurance Maladie donnent 62,68 % des voix à la CGT et 36,86 % à la CFTC.

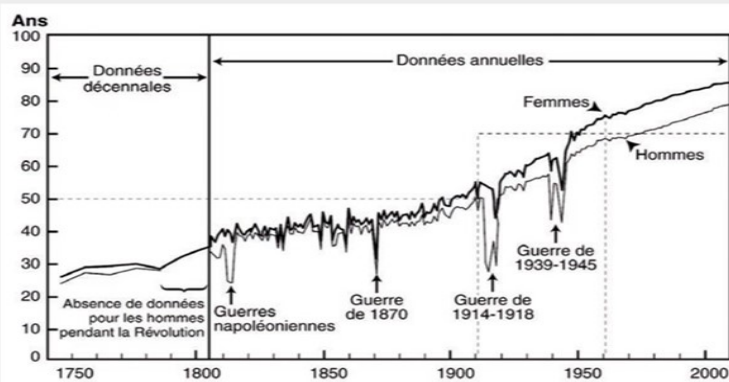
Alors que le redressement de l'économie du pays s'est fait de façon accélérée grâce à la mobilisation de la CGT, du PCF et des salariés, les ministres communistes du gouvernement d'union nationale, sont exclus le 5 mai 1947 sous prétexte d'obtenir les aides financières du plan Marshall américain, livrant ainsi la France à l'impérialisme américain. C'est le début de la Guerre froide. Les grèves et protestations qui s'en suivent furent durement réprimées. Jules MOCH, alors ministre de l'intérieur, fait tirer sur les manifestants et envoie l'armée pour casser la grève des mineurs.

Pourtant la « Sécu », comme on l'appelle, est lancée. Tentons un petit bilan de ses impacts sur la vie de nos grands-parents et parents.

Le fait de mettre à disposition un revenu de remplacement aux anciens travailleurs va avoir deux conséquences :

- ☞ sortir une partie non négligeable des anciens travailleurs de la pauvreté et soulager ainsi leurs enfants qui devaient subvenir à leurs besoins.
- ☞ permettre une relance de la consommation, même si celle-ci reste minime du fait de l'inflation galopante à l'époque.

Autre impact important celui-là : l'espérance de vie a augmenté. La population, ayant pour la première fois les moyens de se faire soigner, voit une progression de près de 20 ans de son espérance de vie en 3 décennies, alors qu'il aura fallu près de 2 millénaires pour qu'une telle progression se réalise. Même si l'on peut associer cette amélioration aux progrès médicaux, la création de la Sécurité sociale en a été un accélérateur incontournable.



Il en est de même pour la mortalité infantile qui, en l'espace de dix ans, voit une diminution de près de 50 % pour les mêmes raisons.

La prise en charge des frais d'accouchement, par la Sécurité sociale, permet aux femmes de ne plus accoucher chez elles, mais au sein d'hôpitaux ayant les moyens de prendre en charge les éventuelles complications. Et lorsqu'un enfant tombe malade, l'accès à la médecine et la prise en charge des traitements permet sa guérison. Les campagnes de vaccination financées par la Sécu auront le même effet.

Le niveau de vie augmente grâce au revenu de remplacement lorsque le salarié est malade. Ce revenu versé sous forme d'indemnités journalières (IJ) permet au salarié de continuer à subvenir à ses charges familiales (loyer, nourriture, habillement et soin, ...) sans s'endetter et sans risquer l'expulsion.

publics, a permis la plupart des grandes avancées médicales, comme les premières greffes qui s'effectuèrent dans un hôpital public largement subventionné par la Sécu.

L'industrie pharmaceutique, quasiment inexistante en France avant 1940, voit son envol suite aux remboursements de ses productions. Nous pourrions encore multiplier les progrès sociétaux liés à la création de la Sécu, mais ce n'est pas l'objet de ce dossier.

Comme nous l'avons dit, dès sa création, la Sécu devient pour le Capital un ennemi qu'il faut éradiquer.

Il suffit pour s'en convaincre, de relire la déclaration de Denis Kessler dans "Challenges" en 2007, soit près de 60 ans après la création de la Sécurité sociale.



Denis Kessler a été vice-président du MEDEF de 1998 à 2002.

« Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. [...] Il est grand temps de le réformer. [...] La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! »

Dès l'origine, la Sécurité sociale est vivement critiquée, De Gaulle, à qui l'historiographie bourgeoise attribue sa création, agira dans l'ombre pour sa destruction et après avoir fait tout son possible pour empêcher sa construction.



Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder l'inexistence de ses prises de parole sur le sujet durant les années 45, 46 et 47, aucun discours pour soutenir le projet. Il n'est même pas présent en France pour signer l'ordonnance du 4 octobre 1945, ce fut Pierre Laroque qui fut désigné pour le faire. Aucun discours pour soutenir la loi du 22 mai 1946 sur sa généralisation. Il laissa même les membres de son Parti traîner les pieds lors des votes cruciaux et faire de l'obstruction parlementaire. Le constat est le même lorsqu'en juillet 1947 la loi du 22 mai 1946 sur la généralisation de la Sécu est abrogée, sans qu'elle n'ait été mise en oeuvre par le gouvernement, Ambroise Croizat n'étant plus là pour l'y contraindre, puisque remercié en mai 1947.

Malgré tout, la population française qui, dans sa grande majorité en bénéficie, n'était pas prête à voir cette construction sociale disparaître. Le gouvernement Ramadier, alors aux prises avec un mouvement social de très grande ampleur, (plus de 3 millions de travailleurs en grève), ne prend pas le risque de rajouter de l'huile sur le feu, mais autorise la multiplication de systèmes plus ou moins indépendants de protection sociale : création de l'AGIRC en mars 1947, puis en janvier 1948 la loi instaurant une caisse de retraite pour les métiers libéraux (les médecins, les avocats, les notaires...), suit en 1952 la loi créant la caisse de retraite des exploitants agricoles, gérée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Afin de démontrer l'inefficacité du système mis en place par A. Croizat, le gouvernement Ramadier et ceux qui lui succédèrent bloquèrent le taux de cotisation afin d'assécher les rentrées et favoriser les déficits au vu de l'inflation. Mais le système de caisse unique conçu par le CNR et mis en place par A. Croizat résista à cette attaque, le déficit d'une branche pouvant être comblé par les excédents des autres.

L'attaque suivante vint des Organisations Syndicales elles-mêmes. La CGC, créée en octobre 1944, lutta pour sa reconnaissance, qu'elle obtint à l'été 1947, trop tard pour participer à la première élection des conseils d'administration de la Sécu. Les tensions, tant politiques qu'idéologiques, qui traversent la CGT, amènent la scission en 1947, d'où va naître la CGT-FO le 19 décembre 1947, là aussi trop tard pour participer à la première élection.

Ce ne sera pas le cas en 1950 où, même si la CGT obtient la majorité des voix, elle ne garde pas la majorité des présidences, suite au regroupement CGC, FO, CFTC, Patrons, et mutuelles. Cependant, durant ce premier mandat, la CGT avait démontré sa capacité à gérer un organisme dont le budget était supérieur au budget de l'Etat français. Lorsqu'elle cède la place aux candidats soutenus par les mutuelles et le patronat, aucune caisse n'est en déficit. Il n'en sera pas de même pendant la seconde mandature.

Dès la seconde mandature, les déficits apparaissent dans la branche maladie, le blocage du taux de cotisation et l'inflation mettant ses finances sous tension. Mais le système de caisse unique les couvre. Apparaissent alors les premières attaques sur le remboursement des médicaments, les ayants droit voient leur reste à charge augmenter et les premières grognances se font entendre. Les gouvernements de l'époque autorisent les salariés qui le peuvent à pren-

dre une mutuelle pour se faire rembourser ce reste à charge. Seules les classes moyennes pourront en bénéficier.

En 1958, le général de Gaulle revient au pouvoir. Il ne va rencontrer aucune résistance lorsqu'en 1960, par ordonnance, il décide de restreindre les droits des présidents des caisses élus, en leur adjoignant des directeurs chargés de leur gestion quotidienne (gestion du personnel, création et suivi du budget de la caisse). L'étatisation des caisses est en marche, elle ne s'arrêtera plus.

Le 12 mai 1960, il décide par ordonnance, d'unifier toutes les caisses de recouvrement des cotisations sociales. Il crée l'URSSAF (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'Allocations familiales) organisme unique chargé de collecter l'ensemble des cotisations sociales et des cotisations familiales. Ce qui, en soi, pourrait paraître comme une bonne chose puisque ce regroupement avait déjà commencé, mais les cotisations familiales sont à la charge uniquement des employeurs. Ce mélange des genres va permettre la germination d'une idée qui fera son chemin à tel point qu'aujourd'hui, même à la CGT, on parle de « cotisations patronales » mélangeant allègrement les cotisations sociales, issues du salaire socialisé et celles des allocations familiales payées par les seuls patrons. De Gaulle remettra le couvert 7 ans plus tard avec les ordonnances Jeanneney.

La mauvaise gestion financière des organisations CGC, CFTC et FO, associées au patronat, ainsi que le système bicéphale de décision mis en place en 1960, font que la totalité des caisses primaires sont en déficit. Alors, il est promulgué, par ordonnance durant l'été 1967, une réorganisation complète du système de protection sociale.

Elections de la Sécurité Sociale (régime général)
Collèges des salariés

	1947		1950	
	Suffrages	%	Suffrages	%
Inscrits	7.749.858	100	7.930.527	100
Abstentions et bull. nuls ..	2.194.331	28,3	2.415.696	30,4
C.G.T.	3.280.183	42,4	2.390.393	30,1
F.O.	—	—	833.328	10,5
C.F.T.C.	1.458.475	18,8	1.173.019	14,8
Mutualité	507.509	6,5	612.403	7,7
Familiaux	—	—	289.902	3,6
Divers	287.973	3,7	206.726	2,6

Missions légales récurrentes

Consultation annuelle sur
la situation économique
et financière

Consultation sur la
politique sociale, les
conditions de travail et de
l'emploi

Orientations Stratégiques
de l'entreprise

Missions légales ponctuelles

Licenciement

Alerte

O P A

Concentration

Missions conventionnelles

Tenue de comptabilité

Révision des comptes

Etablissement des états
financiers

Social (Paies et déclarations
sociales)

Conseil

Assistance à la rédaction du
rapport de présentation des
comptes

60 Rue Racine
69100 VILLEURBANNE
04 78 69 17 81

www.mericassocies.com

&

58 A Rue du Dessous des Berges
75013 PARIS - 01 56 59 13 50



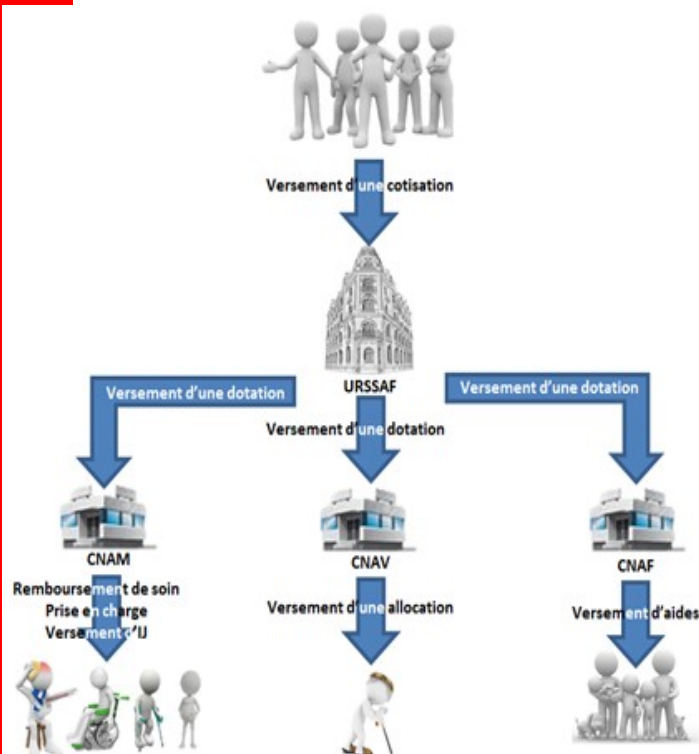
Les conseils d'administration des caisses primaires ne seront plus aux mains des salariés. **De Gaulle instaure la parité**, c'est-à-dire autant d'administrateurs patronaux que salariés. Il diminue le poids des syndicats et donc de la CGT, toujours majoritaire en voix, et systématiquement écartée des postes à responsabilités par le jeu des alliances entre le patronat et les syndicats réformistes (CFTC, CGC, FO et CFDT). Il augmente le poids de la représentation patronale.

Il réduit les pouvoirs des nouveaux conseils d'administration en transférant la plupart de leurs anciennes prérogatives aux directeurs des caisses, qui eux, sont nommés par le ministre des Affaires sociales. **L'étatisation se poursuit.**

Et pour superviser le tout, il crée l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (l'ACOSS) chargée de répartir et superviser les fonds récoltés par l'URSSAF et de veiller à l'équilibre financier des trois caisses.

Malgré sa transformation radicale et son institutionnalisation, la Sécurité sociale continue à jouer son rôle d'amortisseur des aléas de la vie pour des millions de salariés.

Avec cette réforme s'évanouit le rêve d'une protection sociale universelle et solidaire voulue par les membres du CNR en 1943. Si l'on doit attribuer la paternité d'une Sécurité sociale à de Gaulle, c'est de celle qu'il a mise en place en 1967 et non celle voulue et portée par le CNR en 1945.

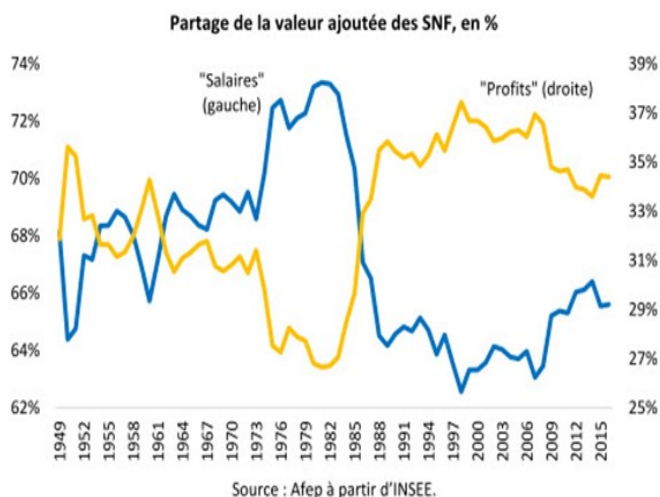


Il décide, sans concertation, la réunification de toutes les caisses primaires. Il saucissonne leurs champs d'action, par la création de trois branches distinctes : la branche Maladie (La CNAM), la branche Retraite (La CNAV) et la branche Allocations familiales (La CNAF). Chaque branche a son budget distinct et étanche, ce qui veut dire que les excédents de la branche CNAF ne peuvent plus combler les déficits de la branche maladie (CNAM), par exemple.

Les puissances de l'argent ne désarment pas, car pour le moment la masse financière qu'elle représente leur échappe encore, et ce malgré le développement rapide des mutuelles. Les attaques vont continuer. Dans les années 70 avec la construction de l'Europe, la Sécurité sociale française signe des accords avec les systèmes de protection sociaux des pays européens. S'il n'y a pas de difficulté entre l'Allemagne et la France, il n'en va pas de même avec l'Italie, l'Espagne et surtout l'Angleterre. Leurs ressortissants viennent de plus en plus se faire soigner en France, du fait des défaillances de leurs systèmes de soins : par exemple, il faut 18 mois d'attente pour se faire opérer d'une appendicite, en Angleterre, à la fin des années 70. Et l'Angleterre refuse de rembourser à notre Sécu les frais engagés.

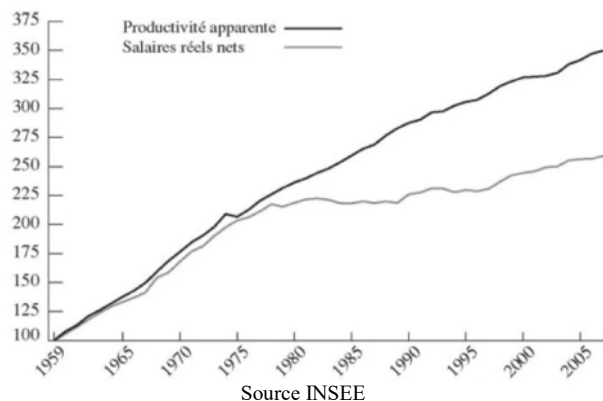
La fin des Trente Glorieuses et la crise économique qui s'ensuit mettent sous tension tous les systèmes financés par l'impôt. C'est là la limite du système anglais. L'augmentation du chômage en Angleterre, durant les années Thatcher, met à mal les finances du système. Les équilibres ne sont plus atteints : l'augmentation du chômage entraîne moins de « recettes » et plus de « dépenses » pour indemniser les salariés privés d'emploi. En Angleterre, il est impossible de faire rentrer de nouvelles ressources puisque tout est basé sur l'impôt.

Le système français, lui, résiste mieux, car basé sur la richesse produite par le travail. Pour faire face, il suffit d'augmenter légèrement les taux de prélèvement ou d'élargir l'assiette de calcul en intégrant un prélèvement sur les échanges boursiers, par exemple.



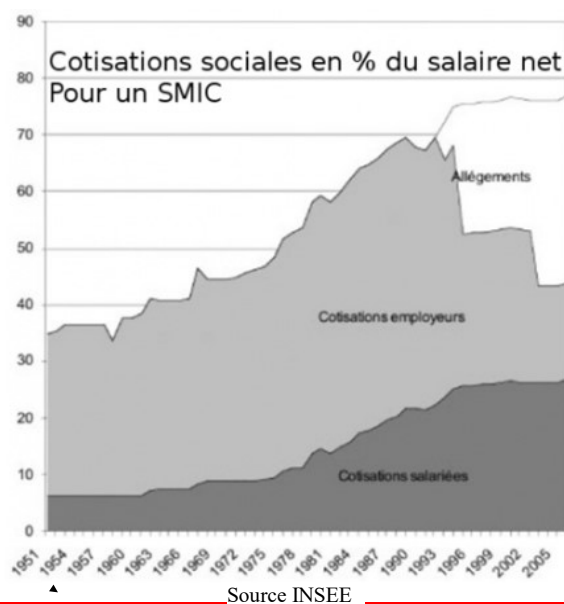
La nouvelle attaque viendra sous le premier mandat de François Mitterrand.

En 1984, il bloque les salaires sous prétexte de s'attaquer à l'inflation. Les comptes de la Nation montrent que la part des salaires dans le PIB a diminué de 9,3 % alors que celle des profits augmente d'autant. Il y a donc transfert des salaires vers les profits. Cela correspond à plus de 100 milliards d'euros par an (PIB = 1 800 milliards). Or, 100 milliards de pertes de salaire cela correspond à quelque 40 milliards de recettes en moins pour la Sécu. Puis, soi-disant pour combler le déficit de la Sécurité sociale (déficit dû en grande partie au non-remboursement des soins par les pays européens et le refus de certains grands groupes de verser leurs cotisations URSSAF, cotisations déduites sur les fiches de paie de leurs salariés), Michel ROCARD crée un nouvel impôt, la CSG qui sera prélevée sur tous les revenus y compris sur les pensions des retraités. Le choix de l'impôt pour augmenter les recettes n'est pas nouveau. Dans les années 60, de Gaulle, toujours lui, avait créé un nouvel impôt pour financer le minimum vieillesse, la vignette automobile dont « les vieux » ne verront jamais la couleur.



La création de la CSG est une porte ouverte à la création de nouveaux impôts dans les années qui suivent : la CRDS sous le Président Chirac et la suppression d'un jour de congé après la canicule de 2003, pour aider les EHPAD à financer des pièces réfrigérées. Pourtant, comme pour la vignette, les EHPAD ne recevront que très peu de l'argent récolté, puisque seul le montant des cotisations de cette journée leur sera versé, le reste des gains allant directement dans la poche du patronat. La CSG dont le taux à l'origine ne devait pas évoluer représente 9,20 % des revenus des français, en 2020.

Dans les années 90, le germe « cotisations patronales » donne ses premiers fruits, sous le prétexte de la mondialisation des marchés. Aux dires des patrons et du MEDEF, les entreprises françaises se révèlent moins compétitives que leurs concurrentes européennes et internationales : la faute à qui ? aux cotisations sociales que versent les entreprises françaises, cotisations qui n'existeraient pas dans les entreprises concurrentes.



C'est oublier les gains faramineux de productivité et l'écart toujours grandissant avec les salaires. C'est aussi faire l'impasse sur le fait que les salariés internationaux n'ont que très peu accès à un système de protection sociale. Lorsque celui-ci existe, il est aux mains d'organisations privées qui se font rémunérer grassement leurs prestations, ce qui diminue d'autant le reste à vivre de ces salariés, et limite les possibilités d'adhésion.

Comme il n'est pas possible de supprimer la Sécurité sociale, les gouvernements vont décider des allègements de « charges », pour disent-ils, d'une part, aider les entreprises à être plus compétitives et, d'autre part, favoriser le retour à l'emploi de « l'armée de réserve » que représentent les privés d'emploi.

Ces politiques n'auront d'autre effet que la diminution du salaire socialisé, les grandes et les moyennes entreprises préférant délocaliser leurs productions, générant ainsi du chômage et donc une augmentation des dépenses pour le système de protection sociale. Les délocalisations massives ont deux conséquences : augmenter les profits et contribuer à la minoration salariale, donc assécher un peu plus les « recettes » de la Sécu et créer, de toutes pièces, un déficit.

La suite est malheureusement bien connue. Nous la vivons tous les jours. Chaque gouvernement de droite ou social-démocrate mène la même politique avec le même résultat. Augmentation des allègements des cotisations sociales, suivie d'une augmentation du chômage et le cercle vicieux est enclenché. Au début, l'Etat compensait les allègements. Aujourd'hui, il ne le fait plus au nom de son déficit, qu'il a lui-même créé au nom de sa politique d'emploi.

Les deux derniers gouvernements sont même allés plus loin encore sous prétexte d'égalité et d'universalité. Ils ont regroupé des caisses, elles-mêmes déficitaires, au régime général, sans y adjoindre les financements nécessaires. C'est le cas de la Caisse des indépendants, puis de celle des étudiants. Ce qui n'a fait qu'accroître le déficit global.

Au vu des politiques menées depuis ces 30 dernières années, quel avenir pour notre système de protection sociale ?

Si nous laissons nos dirigeants agir, la crise sanitaire actuelle leur servira de prétexte pour justifier son abandon total au privé, via les mutuelles ou assurances à but lucratif. Quelles conséquences pour les ayants droit ? Seuls ceux qui auront les moyens pourront s'offrir à prix d'or une assurance couvrant la plupart des risques de la vie. Ils profiteront d'un système de soins efficace et à la pointe de la technologie. Pour les autres, les plus nombreux, c'est le retour à la précarité, les soins s'effectueront au strict minimum avec des technologies désuètes. Ce sera le grand retour à la médecine à multi-vitesses où seule l'épaisseur du portefeuille sera prise en compte.

Alors que pouvons-nous faire ?

Pour nous c'est simple. Il nous faut revenir aux fondamentaux, à l'idéologie portée par le CNR et Ambroise Croizat en 1943.

« Un système de protection sociale se doit d'être universel, son financement doit être une cotisation prise sur la richesse produite par le biais du salaire socialisé. »

Salaire socialisé qui, depuis sa création, a démontré son efficacité. Tant qu'il y aura des hommes et des femmes au travail, il y aura production de richesses et donc financement de la protection sociale.

Quel choix faire entre la constitution d'un capital individuel ou la socialisation des risques ?

Là encore l'histoire nous renseigne. Tous les systèmes par capitalisation en France se sont écroulés. Même en Angleterre, les retraités ont perdu 20 % de leurs revenus suite à la crise de 2008. Le seul système qui a résisté est le système par répartition. On peut nous objecter que ce système est, aujourd'hui, lui aussi, en difficulté.

À cela nous pouvons répondre que les difficultés actuelles du système sont dues à des choix idéologiques remettant en cause les fondements mêmes de notre protection sociale, afin de la livrer toute entière à la voracité du capitalisme. **Ce système doit être unique, couvrir 100 % des risques et offrir 100 % de prise en charge.**

Comment faire ?



Prenons un exemple :

Un salarié gagne 2 000 € de salaire brut par mois, soit 1561,26 € de salaire net. Ses versements, au titre de la protection sociale, sont de 1158,27 €. Son employeur bénéficie d'un allègement de "charges" de 247,40 €. Il ne verse en réalité que 910,87 € pour la protection sociale de notre salarié. Ce dernier a pris, à titre personnel, une mutuelle qui lui revient à 150 € par mois, son reste à vivre est donc de 1411,26 €.

Si l'on réintègre l'allègement de "charges" et sa cotisation mutuelle, d'un financement de 910,87 € nous passons à 1308,57 € pour financer l'ensemble de sa protection sociale. Cela est transparent, pour lui son reste à vivre ne change pas (1411,26 €). Les 397,40 € (247,40 € + 150 €) multipliés par 12 mois pendant 42 ans, soit 200 289,60 €, représentent le manque à gagner que subit la Sécurité sociale durant toute la carrière de notre salarié, si l'on ne tient pas compte des augmentations de salaire qu'il aurait pu percevoir.

La gestion de la Sécu doit être rendue à ses ayants droit, le poids du patronat et le pouvoir de l'Etat doivent être supprimés. Plus de budget prévisionnel, la crise sanitaire actuelle nous le démontre il est impossible de prévoir la quantité de malades d'une année sur l'autre. Il faut donc sortir de la gestion strictement comptable et administra-

tive de notre protection sociale et lui rendre sa souplesse en laissant ses ayants droit la diriger afin de garantir son adaptabilité aux circonstances sanitaires.

Fiche de paie		
<u>Temps de travail</u>		151,7 heures/mois
Salaire		
<u>Salaire Brut</u>		2 000 €
<u>Cotisations sociales</u>	<u>Part employeur</u>	<u>Part salarié</u>
<u>Santé</u>		
Maladie	146,00 €	-
Complémentaire santé	20 €	20 €
<u>Accidents du travail et maladies professionnelles</u>		
Cotisation Accidents du Travail et Maladies Professionnelles	44,40 €	-
<u>Retraite</u>		
Vieillesse	209 €	146 €
Retraite complémentaire	94,40 €	63 €
Contribution d'équilibre général	25,80 €	17,20 €
<u>Famille</u>		
Allocations familiales	69 €	-
Contribution au Fonds National d'Aide au Logement	2 €	-
<u>Assurance chômage</u>		
Chômage	81 €	-
AGS	3 €	-
<u>Formation</u>		
Formation professionnelle	11 €	-
Taxe d'apprentissage	13,60 €	-
<u>Transport</u>		
<u>Autres</u>		
Contribution au dialogue social	0,32 €	-
CSG et CRDS	-	192,55 €
Réduction de cotisations	-247,40 €	-
Total des retenues	472,12 €	438,75 €
<u>Total Chargé</u>	2472,12 €	
<u>Salaire Net</u>		
Salaire net imposable		1638,82 €
Salaire Net		1561,26 €
Impôts sur le revenu		-34,42 €
Salaire net après impôt		1526,84 €

Tout cela est possible si tous ensemble nous disons **NON À LA DESTRUCTION DE NOTRE PROTECTION SOCIALE** et exigeons son retour aux principes qui ont concouru à sa mise en place en 1945, **UNIVERSALITÉ, SOLIDARITÉ, UNICITÉ**. Le financement de celle-ci est basé sur la production de richesses, et le versement aux ayants droit sur la répartition « **DE CHACUN SELON SES MOYENS POUR CHACUN SELON SES BESOINS** » et son administration laissée entre les mains des assurés eux-mêmes.

La FNIC- CGT revendique :



- une Sécurité sociale intégrale, seule collectrice et payeuse des soins de santé, financée uniquement par la cotisation sociale sur le travail,
- la fin des exonérations de cotisations sociales qui n'ont jamais eu aucun impact sur l'emploi (91 milliards pour 2019 donc autant de recettes immédiates),
- non aux modulations de cotisations sociales qui sont des baisses de salaire,
- la suppression et remplacement des CSG et CRDS par une **cotisation sociale employeur/salarié à 50/50 (ce qui fera une augmentation immédiate des salaires de 4 %)**,
- mettre un terme au plafonnement des cotisations patronales et salariales (près d'un milliard de recettes immédiates),
- assujettir à cotisations les rémunérations autres que les salaires : intéressement, participation, épargne salariale, etc.,
- assujettir les revenus financiers des entreprises, les versements de dividendes et plus-values à cotisations sociales (4 milliards de recettes immédiates),
- imposer l'égalité des salaires femmes/hommes (5 milliards de recettes immédiates),
- augmenter drastiquement les salaires directs et indirects est indispensable pour répondre aux besoins et stopper la spirale infernale d'une France, pays des bas salaires, comme aujourd'hui. (1 % d'augmentation c'est 5 milliards de recettes supplémentaires).

**SANTÉ
PRÉVOYANCE
ÉPARGNE
SERVICES FINANCIERS
RETRAITE**

**SE SAVOIR
ENTOURÉ,
ÇA CHANGE
LA VIE**

Parce que le Groupe APICIL protège les personnes, toutes les personnes, rien que les personnes, nous nous engageons au quotidien à accompagner chacun de vous dans tous vos projets, qu'ils soient personnels ou professionnels. Car nous savons que se savoir bien entouré est nécessaire pour avancer.

Et ça change la vie !

groupe-apicil.com

La Sécurité sociale,



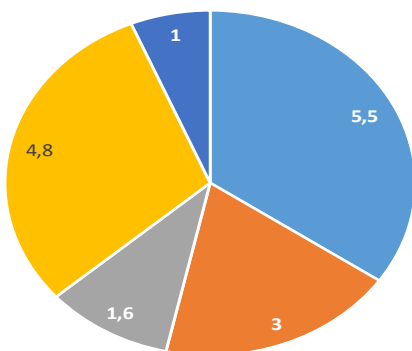
assassinée par des

choix politiques délibérés !

• **LFSS (Loi de Financement de la Sécurité Sociale) 2020 et projet 2021**
source PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale 2021).

Cette note n'a pas vocation à être exhaustive et à traiter des chiffres du PLFSS, c'est une synthèse sur les principaux qui démontre simplement que le déficit est clairement voulu et organisé politiquement pour en finir avec la Sécu : transformer les cotisations sociales en impôts, en livrer un maximum à l'assurantiel privé, soustraire les entreprises à la solidarité nationale... Un déficit 2020 annoncé à hauteur de 45 milliards d'euros oui mais... à prendre en compte.

Surcoût COVID (en milliards d'euros)



Surcoût COVID :

- 5,5 milliards d'euros de soins de ville,
- 3 milliards d'euros d'établissements de santé,
- 1,6 milliard d'euros d'établissements médico- sociaux,
- 4,8 milliards d'euros de dotation à Santé publique France (achat masques chirurgicaux et FFP2 et matériel médical),
- 1 milliard d'euros d'augmentation (légitime) des salaires du personnel hospitalier et EHPAD relevant des trois versants de la fonction publique.

À retenir

Soit un total de 15,9 milliards d'euros alors que, dans le même temps, l'ONDAM (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie) n'a été relevé que de 7,6 % soit + 10 milliards, ce qui fait un delta de 5,8 milliards d'euros.

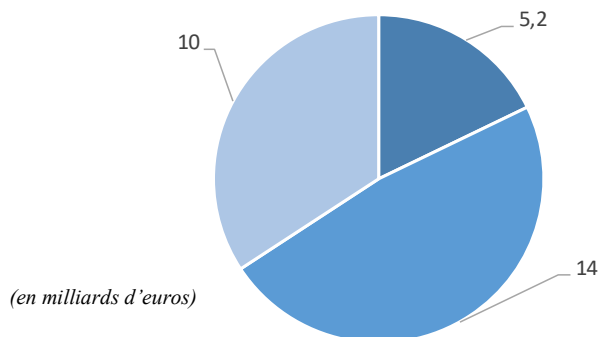
POUR RAPPEL : le déficit 2019 était de 5,4 milliards d'euros.

En parallèle

Exonérations et/ou suppressions des cotisations sociales « mesures COVID » :

- TPE-PME moins de 250 salariés, travailleurs indépendants, artistes/auteurs, micro-entrepreneurs **5,2 milliards d'euros.**
- Plan d'apurement (ensemble des entreprises et indépendants), **14 milliards d'euros de report et 10 milliards d'euros non prélevés.**

Exonérations et/ou suppressions des cotisations sociales mesures COVID



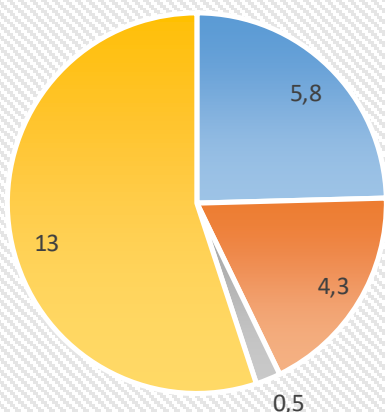
Donc, surcoût de l'offre de soins, 15,8 milliards d'euros + aides aux entreprises, 29,2 milliards d'euros = 45 milliards d'euros équivalant au déficit annoncé. Tout en gardant à l'esprit les exonérations de cotisations dont on n'a pas encore les chiffres pour 2020... Pour rappel : celles de 2019 étaient de 91 milliards.

D'entrée, un déficit annoncé pour 2021 de **27 milliards d'euros** (sous réserve d'évolution COVID) et pourtant... Un **ONDAM** (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie) qui ne sera relevé qu'à 3,5 %.

Pour rappel, la Cour des Comptes avait estimé fin 2019 (bien avant la COVID), que pour maintenir l'existant il fallait un **ONDAM** à 4,4 %. Celui-ci avait été porté à 2,5 % (puis rectifié à 7,6 % à cause du COVID). Si d'aucuns pensent que le déficit de la Sécu est voulu et organisé, nous sommes d'accord. Les chiffres de la première partie sont un élément. Ceux qui vont suivre pour 2021 en sont un autre.

PLFSS 2021

AUGMENTATION DES DÉPENSES DE SANTÉ 2021 (en milliards d'euros)



Un **ONDAM** (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie) à 3,5 %, cela permet d'annoncer une **augmentation des dépenses de santé pour 2021 de 12,5 milliards, oui mais...**

- **5,8 milliards d'euros** d'augmentation (légitime) des salaires du personnel hospitalier et des EHPAD relevant des trois versants de la Fonction publique.
- **4,3 milliards d'euros** de provision au titre des tests, masques et vaccins (qui n'existent toujours pas).
- **500 millions** pour le congé paternité.
- **13 milliards** de crédit d'un montant équivalent au refinancement d'un tiers de la dette des établissements de santé et médico-sociaux.

Pas besoin d'aller plus loin sur les autres chiffres, là on est déjà

à **23,6 milliards d'euros** de dépenses et, chacun l'aura noté, on est plus sur du structurel que sur l'offre et l'accès aux soins pour les patients.

Il est clair que ces 27 milliards de déficit prévus (sous réserve de l'évolution du COVID) sont clairement voulus et sont un choix politique puisque ce PLFSS 2021 ne prévoit aucune disposition pour améliorer les recettes.

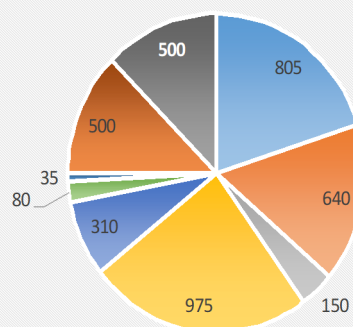
Les dispositifs d'exonérations et de suppressions de cotisations ne sont nullement remis en cause.

Ah, si ! Dans le PLFSS il y a une disposition correspondant à une nouvelle recette. La mise en place du FPU (Forfait Patient Urgence) celui-ci serait dû par les patients pour chaque passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation, pas chiffré pour l'instant mais ce sera la même mécanique que le forfait hospitalier. Le patient paiera de sa poche, directement ou au travers de sa cotisation complémentaire santé.

On y ajoute un plan d'économie de 4 milliards d'euros (impact direct sur les patients et usagers, ça se traduit soit par la réduction de l'accès aux soins, baisses de prestations, donc reste à charge...) :

- Structuration de l'offre de soins (hôpital) → **805 millions.**
- Médicaments → **640 millions.**
- Dispositifs médicaux → **150 millions.**
- Pertinence et qualité des actes et prescriptions → **975 millions.**
- Arrêts de travail → **310 millions.**
- Lutte contre la fraude → **80 millions.**
- Gestion dynamique du panier de soins remboursé → **35 millions.**
- Effet de hausse des volumes sur les outils existants → **500 millions.**
- Contribution des complémentaires → **500 millions.**

PLAN D'ECONOMIE DE
4 MILLIARDS (en euros)



DIAGORIS

EXPERTISE

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT

Cabinet d'Expertise Comptable Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

MISSIONS D'ASSISTANCE EN VUE DE LA CONSULTATION SUR:

◆

La Situation Économique et Financière

ARTICLE L2323-12 DU CODE DU TRAVAIL

◆

La Politique Sociale, les Conditions de Travail et l'Emploi

ARTICLE L2323-15 DU CODE DU TRAVAIL

◆

Les Orientations Stratégiques

ARTICLE L2323-10 DU CODE DU TRAVAIL



01 42 17 04 15 – contact@diagoris.fr
43 Rue de Rennes, 75006 Paris

DIAGORIS.FR

LA DETTE DE LA

SÉCURITÉ SOCIALE :

UN ÉPOUVANTAIL À METTRE AU RANCART !



Le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS 2021) prévoit un déficit prévisionnel pour l'année 2020 de 49 milliards d'euros. Ces chiffres sont impressionnants. Le patronat et les libéraux les brandissent déjà pour justifier des coupes sombres dans notre système. Cet épouvantail de la dette sert à faire peur ; il est important de le déconstruire pour renforcer la confiance des citoyens dans notre système de Sécurité sociale.

Tout d'abord, l'équilibre financier de la Sécurité sociale n'est pas une fin en soi. Sa raison d'être est bien plus importante.

La Sécurité sociale a été construite pour « *libérer les travailleurs de l'angoisse du lendemain* » tout en ouvrant un espace de démocratie sociale où les représentants des travailleurs prennent part à la gestion d'une partie de la richesse qu'ils produisent (les cotisations sociales) et qui est mise en commun. Elle a été fondée en 1945 alors même que le pays était ruiné par la guerre. En 1946, en pleine reconstruction, on faisait passer le nombre d'assurés de 14 à 20 millions, on revalorisait les prestations, et on rendait plus généreuse l'ouverture de droit.

Tout cela fut possible parce que les travailleurs se sont battus, dans les Conseils d'administration de la Sécurité sociale, pour bâtir un nouveau système, en particulier, contre la volonté du patronat, affaibli par leur comportement pendant l'occupation. **Si les questions de coûts et d'équilibre avaient été mises en avant à l'époque, l'institution n'aurait jamais vu le jour !**

Cela dit, si la Sécurité sociale n'a pas un problème de coût, elle a aujourd'hui un problème de financement.

Le résultat comptable de la Sécu dépend de ses dépenses, mais avant tout de ses recettes. Ces dernières proviennent essentiellement des cotisations sociales (le salaire socialisé), et donc dépendent du niveau de l'emploi et des salaires.

Cela implique d'abord que **la Sécurité sociale est une institution pro-cyclique** : lorsque l'économie va bien, les comptes sont plutôt au vert, lorsqu'il y a crise, comme aujourd'hui, son déficit explose. **Les comptes de la Sécurité sociale dépendent donc des choix politiques réalisés par les gouvernements en matière économique.**

Les politiques libérales menant aux crises économiques, sociales et environnementales creusent, de fait, les comptes de la Sécu en augmentant ses dépenses et en réduisant ses recettes lorsque le chômage augmente. Lors de la crise sanitaire que nous connaissons, la Sécurité sociale a rempli un rôle d'amortisseur social. C'est une bonne chose, mais bien des dépenses auraient pu être évitées si les gouvernements successifs n'avaient pas cassé l'hôpital public. Néanmoins, la Sécurité sociale a su faire face aux nombreuses autres crises et a les outils pour remettre ses comptes à l'équilibre.

Cela implique également que **si les besoins de financement augmentent, il faut augmenter les recettes, c'est-à-dire les cotisations sociales.** Or, depuis les années 1990, les gouvernements successifs ont fait le choix politique de geler l'augmentation des cotisations sociales, qui jusqu'ici augmentaient au rythme des dépenses, ce qui avait permis d'améliorer, de manière continue, les prestations sociales. C'est de là que vient la dette de la Sécu.

De plus, ces gouvernements, au nom de l'emploi, n'ont cessé depuis 1993 de mettre en place des politiques d'exonérations de cotisations sociales alors même que ces dernières n'ont jamais montré leur efficacité pour baisser le chômage. Ces exonérations représentent aujourd'hui, au bas mot, 90 milliards d'euros (annexe 5 du PLFSS 2020), dont 5 milliards d'euros d'aides liés à la crise. De même, plutôt que d'augmenter les salaires, les gouvernements ont encouragé depuis des années les politiques de primes et d'épargne salariale exemptées de cotisations sociales, créant encore un manque à gagner pour la Sécurité sociale.

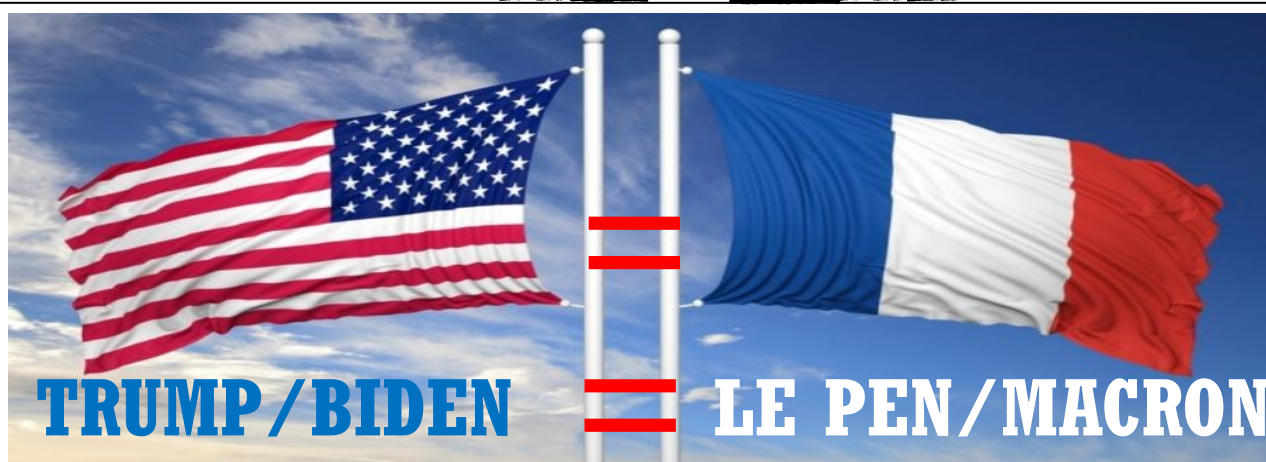
Le refus d'augmenter les cotisations sociales et l'encouragement des différentes exonérations et exemptions ont creusé le déficit, support des discours réformateurs, mais aussi de profits financiers.

L'État a créé en 1996 la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES), financée par une contribution des salariés et retraités sur leur salaire (la CRDS), pour gérer la dette sur les marchés financiers. Elle a ainsi depuis 1996 remboursé 59,6 milliards d'euros de capital en versant 38,3 milliards d'euros d'intérêts et de commissions aux financiers, et le remboursement de la dette coûtera encore 16 milliards d'euros cette année aux travailleurs. Ce sont ces remboursements qui creusent aujourd'hui les déficits de la Sécu. **Avant la crise de la COVID, depuis 2014, mis à part le remboursement de la dette, la Sécurité sociale était excédentaire !**

La Sécurité sociale n'a pas un problème de dette, n'a pas un problème de coût, elle a un problème de financement issu de choix politiques menés par les gouvernements successifs !

La CGT revendique d'autres choix de financement de la Sécu en augmentant ses recettes pour améliorer les réponses aux besoins ! Pour cela, il faut supprimer les exonérations et les exemptions de cotisations sociales, et il faut, au moment où les multinationales du CAC 40 manifestent leur volonté de reprendre la distribution de dividendes, mettre à contribution les revenus financiers des entreprises.





Les médias ont fait des élections aux USA une télé-réalité avec, en temps réel, dans un suspens odieux, le résultat qui donne Biden vainqueur de cette politique spectacle, avec des campagnes de publicité à plusieurs dizaines de millions de dollars.

La conclusion de ces semaines de mise en scène médiatique, est la victoire du candidat démocrate sur fond de chantage électoral.

Depuis le résultat des élections aux Etats-Unis, les médias portent Biden comme l'homme providentiel, le sauveur de la population Etasunienne contre Trump, comme ils l'ont fait en 2017 en France avec l'élection de Macron contre Le Pen.

Après le premier tour de cette élection, la FNIC-CGT écrivait une circulaire, avec pour titre « Ni peste, ni choléra », pour dénoncer la supercherie, où il n'était pas question de choisir entre un candidat de droite extrême et une candidate d'extrême droite !

En 2020, posons-nous la question de : qui est réellement Joe Biden ?

Dans un pays où vivent 27,4 millions de non assurés sociaux et 44 millions de « sous-assurés », qui n'ont pas une assurance-maladie adéquate, Biden s'est opposé à la Sécurité sociale et a soutenu les coupes dans le budget de la santé.

Il a voté en 1986 une loi qui facilite la vente et l'achat d'armes à feu.

Pro-peine de mort, il a fait construire davantage de prisons et rédigé un projet de loi responsable de l'incarcération de masse.

Il s'est aussi opposé à la protection des migrants, s'est opposé à l'utilisation de fonds fédéraux pour payer l'avortement et a pris parti contre le mariage homosexuel.

Alors que les Etats-Unis étaient en prise avec des crimes de la police contre les noirs, Biden disait : « au lieu de tirer pour tuer, vous leur tirez dans la jambe ». Une phrase qui en dit long : il ne s'agit ni de lutter contre le racisme, ni contre les violences d'Etat, mais « d'aménager » les violences policières pour qu'elles restent dans les limites de « l'acceptable ».

Biden est un vieux politicien de la droite du parti Démocrate, au coeur du pouvoir depuis des décennies. Il a voté la guerre contre l'Irak et soutenu les bombardements en Libye, voté le « patriot act » – des lois liberticides, après le 11 septembre.

Biden est accusé d'agressions sexuelles et de nombreux comportements déplacés.

En bref, Biden appartient à la même famille politique que Macron, Hollande ou Sarkozy : une élite néolibérale, sécuritaire, impérialiste. Un défenseur de la finance, qui privilégie sa classe au détriment du peuple.

On le voit bien, les élections aux USA ressemblent beaucoup à l'élection par défaut de Macron contre Le Pen.

Le risque à présent, aux USA, c'est une anesthésie des mouvements de révolte qui est soudé par un « anti-Trumpisme ».

Le peuple doit dès à présent descendre dans la rue pour rappeler leurs attentes en termes d'égalité sociale, de lutte contre le racisme et les violences policières, comme ils ont commencé sous l'ère Trump.



FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT
FNIC CGT - 263, rue de Paris - Case 429 - 93514 MONTREUIL Cedex
Téléphone 01.84.21.33.00
<http://www.fnic-cgt.fr> - Courriel : contact@fnic-cgt.fr



Nos refs : EL-SS/2020-0324

Montreuil, le 3 décembre 2020

Motion du 41^{ème} Congrès FNIC

Depuis un temps trop long, nos couleurs CGT perdent de leur éclat, non pas d'un manque de volonté d'en découdre, mais d'un défaut de confédérer nos luttes et nos revendications.

Les initiatives des Marches pour l'emploi et la dignité de septembre et octobre 2020, les Assises pour un changement de société, ont toutes porté cette exigence : rassembler les forces du monde du travail sur une perspective générale et commune à tous et toutes pour stopper la descente aux enfers que nous subissons. Cet horizon est nécessairement celui d'une autre société que le régime capitaliste.

Faire converger les luttes des travailleurs de la Santé, du Commerce, de l'Industrie, des Services publics et des autres champs professionnels, nécessite de partir des luttes existantes, souvent défensives contre, par exemple, des plans de licenciements, des disparitions d'activités, pour construire un rapport de force qui s'étende à toute la société.

C'est avec l'objectif de convergence que le Congrès de la FNIC-CGT appelle les adhérents et militants, les salariés, privés d'emploi et retraités à s'inscrire dans la journée d'action décentralisée du 5 décembre.

La FNIC-CGT réunira ses syndicats des entreprises en luttes et menacées par des plans de licenciements, des fermetures, le 10 décembre à Montreuil, pour décider des modalités d'action et d'organisation de cette démarche de construction du rapport de force pour interdire les licenciements, les suppressions d'emplois et fermetures de sites, mais également pour être de tous les combats pour les libertés, notamment les libertés syndicales. La stratégie des journées d'actions isolées est une impasse car décourageante et sans perspective. Un processus graduel de lutte devra donc nécessairement passer par la grève avec comme objectif l'arrêt de l'économie, en se projetant sur janvier 2021.

Les syndicats de la FNIC, réunis en Congrès, défendent une stratégie claire :

Nous n'acceptons pas les suppressions d'emplois. Que ce soient les emplois maison ou chez les sous-traitants, aucune famille ouvrière ne doit rester sur le carreau.

Nous refusons de négocier le poids de nos chaînes et d'accepter la régression sociale. Aucune signature de syndicat FNIC ne doit être apposée sur les mesures d'accompagnement d'un plan de licenciement.

Nous cherchons par tous les moyens à coordonner toutes les entreprises qui luttent contre les suppressions d'emplois et pour leurs conditions de travail. Ce n'est qu'en dépassant les frontières de nos entreprises que nous réussirons à construire une riposte à la hauteur des attaques.

Le Congrès de la FNIC-CGT interpelle l'ensemble des syndicats et structures de la CGT ainsi que les forces progressistes et les appelle à s'organiser dans des luttes pour des perspectives communes et concrètes, de changement de société en s'appuyant sur les revendications immédiates.

La période actuelle est celle de grands bouleversements, d'accélération et de clarification politique. Nous vivons un cataclysme social, économique, culturel, politique et environnemental. Il s'agit d'une évolution à haut risque mais qui est aussi faite d'opportunités, qui doit associer les champs syndicaux et politiques.

Notre responsabilité collective est grande, elle consiste à prendre notre destin en main, pour que le monde du travail décide et agisse pour ses intérêts immédiats et sur le long terme.

La direction fédérale de la FNIC-CGT

Chimie – Caoutchouc – Industrie pharmaceutique – Répartition pharmaceutique – Fabrication pharmaceutique à façon
Laboratoires d'Analyses Médicales – Navigation de plaisance – Officines – Pétrole
Plasturgie - Négoce et prestation de services médico-techniques



RESTRUCTURATIONS Comment anticiper et réagir ?

La crise économique et financière aura des incidences significatives, au moins à court et moyen terme, sur les entreprises et les salariés. Le rôle des représentants du personnel et des organisations syndicales sera majeur pour concourir à la **préservation de l'emploi, du pouvoir d'achat et des conditions de travail des salariés.**

Dans ce contexte et pour vous préparer au mieux, l'établissement d'un **diagnostic** fin sur la situation ainsi que la mise en place des formations adaptées sont des étapes clés pour **forger votre opinion et être force de propositions.**

5 ÉTAPES ESSENTIELLES

1

Anticiper
et vous
former

2

Conduire
un **diagnostic**
complet des
problématiques
de l'entreprise

3

En cas
d'ouverture
de négociation,
prévoir un
**accord
de méthode**
pour sécuriser
le rôle du CSE
et des OS
avec les moyens
nécessaires

4

Challenger
le projet de la
Direction en
examinant
les
alternatives
possibles

5

Introduire des
contreparties
**pour les
salariés,**
prévoir un
partage des
efforts mais
aussi des
résultats
à venir

SECAFI,
À VOS CÔTÉS,
POUR VOUS
ACCOMPAGNER



01 53 62 70 00 - contact@secafi.com

www.secafi.com

